

Le rapatriement et la démobilisation de l'armée canadienne outre-mer ont commencé peu après le jour de la victoire, en mai 1945, et étaient presque terminés au printemps de 1946.

L'armée au Canada.—Au début de la guerre, les troupes de manœuvre de l'armée au Canada ont été employées à la protection des points vulnérables du pays, dont la Royale gendarmerie à cheval du Canada a plus tard assumé la charge, et à la défense des côtes est et ouest. A la fin de mars 1940, les effectifs de l'armée du Canada, sans compter les unités en voie d'organisation pour être expédiées outre-mer, étaient de 31,451 soldats.

Au cours de l'année 1940-41, les ouvrages fixes de défense côtière de l'Est et de l'Ouest ont été améliorés et étendus. Des mesures ont été prises en vue d'augmenter les effectifs de ces défenses par la concentration d'une division entière dans la zone de l'Atlantique. L'organisation des commandements de l'Atlantique et du Pacifique, en vue d'améliorer la direction des opérations des troupes de ligne dans les districts militaires avoisinant les zones côtières, a été autorisée.

En mai 1940, la garde des vétérans, composée d'hommes qui avaient servi dans la guerre de 1914-18, a été formée pour la garde des prisonniers, dans les camps d'internement, et pour remplir d'autres fonctions relatives à la sécurité intérieure. La loi sur la mobilisation des ressources nationales a été adoptée en juin 1940, autorisant le gouverneur général en conseil d'exiger "des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité", sauf aux fins de requérir des personnes de servir en dehors du Canada et de ses eaux territoriales. Une modification de la loi supprime cette restriction. Les premières recrues ont été appelées sous les armes en vertu de cette loi pour un entraînement de trente jours, en octobre 1940. En 1941, la période d'entraînement fut prolongée à quatre mois et les recrues à l'instruction ont été assignées aux unités de l'armée au Canada pour la durée de la guerre.

La nécessité d'entraîner les troupes de renfort pour l'armée canadienne outre-mer et les recrues appelées sous les armes en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, exigèrent l'organisation de centres supplémentaires d'entraînement en 1940 et 1941. A la fin de mars 1941, les effectifs de l'armée au Canada avaient augmenté à 86,929 militaires de tous grades.

La formation de la section féminine de l'armée a été autorisée en août 1941. De septembre 1941 à mars 1942, cette section était auxiliaire; à partir de mars 1942, elle a fait corps avec la milice active canadienne.

Lors de l'entrée du Japon en guerre, en décembre 1941, de nouvelles dispositions ont été prises dans le but de renforcer l'armée au Canada. Au début de 1942, l'ordre de bataille de la 6e division, dont trois brigades d'infanterie avaient été formées en 1941, a été complété. Les effectifs des forces défensives du Dominion ont été augmentés en intensifiant l'entraînement de certaines unités de l'armée de réserve groupées en éléments de brigade de réserve, sous des commandants et états-majors de l'armée active.

En mars 1942, l'armée de 156,667 soldats au Canada (y compris renforts de l'armée d'outre-mer en entraînement et unités administratives) a été de nouveau augmentée. Les défenses côtières et antiaériennes ont été augmentées et, au printemps et à l'été de la même année, la mobilisation des éléments de brigade des 7e et 8e divisions a été autorisée.